



**Banque de  
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE



PROFESSIONNELS

# CONDITIONS & TARIFS

## DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2020



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et entreprises en vigueur au 01/11/2020. La Banque de Nouvelle Calédonie fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque de Nouvelle Calédonie.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Banque de Nouvelle Calédonie se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

*Nota : les prix sont exprimés en F. CFP, avec le détail des montants Toutes Taxes Comprises (TTC) pouvant inclure la TSS (5% depuis le 01/04/2006), la CCS (2% depuis le 01/01/2015), l'IRCDC (8% depuis le 31/12/1993), la TOF (6% depuis le 01/03/1990). Les taxes indiquées sont susceptibles de varier en fonction des évolutions de la fiscalité.*

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site internet :

[www.bnc.nc](http://www.bnc.nc)



**BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE** S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP  
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001– Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00  
contact@bnc.nc.



# Sommaire

<b>1</b>	<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	
	Ouverture, transformation, clôture .....	7
	Relevés de compte .....	7
	Frais et commissions .....	7
	Services en agence .....	8
<b>2</b>	<b>BANQUE À DISTANCE</b> .....	10
<b>3</b>	<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	
	Cartes .....	11
	Virements .....	13
	Prélèvements et TIP .....	14
	Chèques .....	15
<b>4</b>	<b>ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE</b> .....	17
<b>5</b>	<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	
	Commission d'intervention .....	17
	Opérations particulières .....	18
	Incidents de paiement .....	18
	Incidents sur effets et Dailly .....	20
	Incidents sur les crédits .....	20
	Frais divers .....	20

# Sommaire

<b>6</b>	<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	
	Financement bancaire court terme .....	21
	Financement des investissements .....	22
	Frais divers .....	23
	Cautions .....	23
<b>7</b>	<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	
	Épargne bancaire .....	25
	Placements financiers .....	25
<b>8</b>	<b>ASSURANCES ET PREVOYANCE</b> .....	27
<b>9</b>	<b>OPÉRATIONS INTERNATIONALES</b>	
	Opérations au guichet .....	27
	Virements .....	28
	Chèques .....	28
	Opérations documentaires .....	29



# 1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tarifs TTC  
en F. CFP

Tarifs TTC  
en F. CFP

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture / clôture de compte **Gratuit**

## RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel **Gratuit**

Relevé journalier **5 512**

Relevé hebdomadaire **2 650**

Relevé décadaire **2 544**

Relevé par quinzaine **2 067**

## FRAIS ET COMMISSIONS

Tenue de compte **4 982<sup>(1)</sup>**

Tenue de compte pour les syndicats de copropriété, les comités d'entreprise et les syndicats **2 597<sup>(1)</sup>**

Tenue de compte pour les associations loi 1901 **1 696<sup>(1)</sup>**

Tenue de compte inactif **900<sup>(1)</sup>**

Actualisation du dossier administratif<sup>(2)</sup> **4 913**

(1) Cotisation trimestrielle

(2) Frais d'actualisation du dossier administratif : dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client



**DÉFINITION : Compte inactif.** Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

## SERVICES EN AGENCE

Édition à la demande

Relevé d'Identité Bancaire - RIB **Gratuit**

Relevé de compte **912**

Relevé de compte clos **1 738**

Avis d'opération **2 184**

Échelle d'intérêts **2 184**

Retrait d'espèces

Retrait d'espèces sans moyen de paiement (retrait Tempo) effectué dans une agence non détentrice du compte **908**

Dépôt de valeurs

Dépôt de valeurs (chèque, espèces et virement) **Gratuit**

Ramassage des fonds par sacoches ou autres moyens **Selon devis**

Coffre-fort

Frais de location de coffre-fort (selon contenance) **De 8 734 à 27 295**

Caution **43 460**

Effraction de coffre-fort<sup>(1)</sup> **Selon devis**

Intervention pour ouverture d'un coffre-fort<sup>(2)</sup> **16 870**

Recherche

Frais de recherche de document et opération par carte (par opération datant de moins de 3 mois) **3 339**

Frais de recherche de document et opération par carte (par opération datant de plus de 3 mois) **5 936**

Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte **6 360**

Attestation et relevé divers

Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité ou de notoriété, attestation annuelle d'intérêts sur crédit immobilier) **3 244**

Information des cautions **4 197**

Information annuelle aux Commissaires aux Comptes **10 070**

(1) Frais d'intervention en sus

(2) Frais d'effraction en sus



	Tarifs TTC en F. CFP
Attestation d'appel d'offre	<b>727</b>
Frais d'expédition	
Envoi par courrier, fax ou e-mail pour confirmation d'opération	<b>212</b>
Courrier en recommandé	<b>1 665</b>
Courrier en recommandé par service express	<b>3 180</b>
Retour courrier non délivré (suite changement d'adresse non signalé ou incorrect)	<b>2 120</b>
Succession	
Ouverture de dossier en succession <sup>(1)</sup>	<b>21 705</b>
Gestion de dossier en succession <sup>(2)</sup>	<b>9 085</b>

(1) Par dossier

(2) Par compte et par an

Services bancaires de base	Gratuit
Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte :	
<i>L'ouverture, la tenue et la clôture du compte</i>	
<i>Un changement d'adresse par an</i>	
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local), TIP ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	
<i>Abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la BNC</i>	
<i>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	
<i>Deux formules de chèques de banque par mois</i>	
<i>La réalisation des opérations de caisse</i>	

## 2 | BANQUE À DISTANCE

Tarifs TTC en F. CFP

Service WEBEDI	
Abonnement à des services de banque à distance "WEBEDI" (saisie, transfert et confirmation) Mono client	<b>3 604</b>
"WEBEDI" - Mono client avec le module Pouvoir	<b>3 922</b>
Abonnement à des services de banque à distance "WEBEDI" (saisie, transfert et confirmation) Multi clients	<b>6 678</b>
"WEBEDI" - Multi clients avec le module Pouvoir	<b>6 996</b>
Frais d'intervention ou de paramétrage "WEBEDI"	<b>557</b>
Service EBICS	
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS T" - Mono client	<b>3 922</b>
"EBICS T" - Mono client avec le module Pouvoir	<b>4 240</b>
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS T" - Multi clients	<b>6 996</b>
"EBICS T" - Multi clients avec le module Pouvoir	<b>7 314</b>
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS TS" - Mono client	<b>4 240</b>
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS TS" - Multi clients	<b>7 314</b>
Signature numérique par certificat	
SWIFT 3S Key (USB PRO)	<b>13 780</b>
Génération de fichiers - Emeraude	
Forfait d'installation et paramétrage	<b>10 600</b>
Divers	
Intervention "WEBEDI"/"EBICS"	<b>15 900</b>
Traitement par la banque du fichier des rejets de prélèvements émis par un client émetteur de la BNC	<b>3 F. CFP + TOF<sup>(1)</sup></b>
Frais de confirmation papier	<b>424</b>
Avenant sur contrat "WEBEDI" ou "EBICS"	<b>530</b>
Rédition de code secret "EBNC"/"WEBEDI"	<b>445</b>
Via téléphone et mobilis	
Abonnement à des services de banque à distance "Bankophone" <sup>(2)</sup>	<b>Gratuit</b>
Coût d'un contact "Bankophone" <sup>(3)</sup>	<b>133</b>

(1) Par opération

(2) Hors coût de la communication locale facturée par le prestataire extérieur

(3) Facturé par le prestataire extérieur




	Tarifs TTC en F. CFP
Via internet – Services Ebnc	
Abonnement à des services de banque à distance <b>"Lagon"</b> <sup>(1)</sup>	<b>Gratuit</b>
Abonnement à des services de banque à distance <b>"Récif"</b> <sup>(2)</sup>	<b>74</b>
Abonnement à des services de banque à distance <b>"Récif +"</b> <sup>(3)</sup>	<b>795</b>
Abonnement à des services de banque à distance <b>"Océan"</b> <sup>(4)</sup>	<b>1 071</b>
Lecteur CAP (permet des paiements sécurisés sur internet)	<b>1 060</b>
Boîtier Digipass (permet l'ajout de bénéficiaires dans les abonnements <b>"Récif"</b> , <b>"Récif +"</b> et <b>"Océan"</b> )	<b>5 300</b>
Émission d'un virement à destination de l'étranger (sous réserve d'être abonné au service <b>"Océan"</b> )	<b>1 240</b> <sup>(5)</sup>
Frais du correspondant (à la charge du donneur d'ordre) <sup>(6)</sup>	<b>2 120</b>

- (1) Consultation des comptes et virement entre comptes en F. CFP du titulaire  
 (2) Accès à l'option de virement local occasionnel en F. CFP  
 (3) Accès aux options de virement ponctuel et permanent locaux ou SEPA-COM-Pacifique en F. CFP et en euro  
 (4) Accès à l'option de virement vers l'international  
 (5) 50% du tarif papier. Frais de SWIFT en sus  
 (6) Application des frais réels si les frais du correspondant sont supérieurs à 2 120 F. CFP

### 3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT


	Tarifs TTC en F. CFP
<b>CARTES</b>	
Cartes de retrait	
Cotisation carte de retrait <b>"Instinct"</b> <sup>(1)</sup>	<b>3 244</b>
Cotisation carte de paiement internationale à autorisation systématique (ce produit n'est plus commercialisé) <sup>(1)</sup>	<b>3 699</b>
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic (cette offre n'est plus commercialisée) ou Visa Business <sup>(1)</sup>	<b>5 074</b>
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier (cette offre n'est plus commercialisée) ou Visa Gold Business <sup>(1)</sup>	<b>17 532</b>
Cartes American Express	<b>Nous consulter</b>


(1) Cotisation annuelle

 **À SAVOIR :** Les cartes de paiement internationales à débit immédiat ou différé Visa ou American Express vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

**En cas de perte ou de vol, appelez le **00 33 2 54 54 67 12** pour faire immédiatement opposition.**

	Tarifs TTC en F. CFP
Opérations diverses	
Frais de réédition du code secret	<b>3 784</b>
Frais de refection de la carte	<b>4 770</b>
Frais pour extraction d'une carte en urgence	<b>3 784</b>
Frais de modification du plafond	<b>5 671</b>
Frais de gardiennage (au-delà d'un mois)	<b>1 590</b>
Frais pour restitution de la carte après capture	<b>2 205</b>

 **À SAVOIR :** En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre carte à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut être également à l'initiative du blocage de votre carte si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de cette dernière.

 **DÉFINITION :** **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets.** Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Opérations par carte en Nouvelle-Calédonie	
Retrait d'espèces au DAB <sup>(1)</sup> de la BNC	<b>Gratuit</b>
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB <sup>(1)</sup> d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC ne dispose pas de DAB <sup>(1)</sup> )	<b>Gratuit</b>

(1) Distributeur Automatique de Billets



Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB <sup>(1)</sup> d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB <sup>(1)</sup> )	<b>137</b>
Opérations par carte en euro dans les 27 pays de la CEE (dont la France)	
Paielement par carte émise par la BNC	<b>Gratuit</b>
Retrait d'espèces au DAB <sup>(1)</sup>	<b>Gratuit</b>
Opérations par carte dans les pays hors de la CEE	
Paielement par carte émise par la BNC	<b>2,80%<sup>(2)</sup></b>
Retrait d'espèces au DAB <sup>(1)</sup>	
<i>Commission fixe par transaction</i>	<b>407</b>
<i>Commission proportionnelle par transaction</i>	<b>2,80%</b>
Dates de valeur relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé	
<i>Date d'arrêté de compte</i>	<b>Fin de mois</b>
<i>Date de valeur</i>	<b>Dernier jour ouvré du mois</b>
<i>Date de débit des factures</i>	<b>Dernier jour ouvré du mois</b>

(1) Distributeur Automatique de Billets

(2) Par transaction. Max. 783 F. CFP

Tarifs TTC  
en F. CFP


## VIREMENTS

Virement simple	
Virement (cas d'un virement local occasionnel de compte BNC à compte BNC, en faveur de soi-même)	<b>Gratuit</b>
Virement (cas d'un virement local occasionnel)	<b>477</b>
Virement (cas d'un virement dans la zone Pacifique en F. CFP)	<b>477</b>
Virement (cas d'un virement SEPA-COM-Pacifique <sup>(1)</sup> en euro occasionnel) <sup>(2)</sup>	<b>1 447</b>
Dates de valeur appliquées aux virements	
<i>Virement émis</i>	<b>J<sup>(3)</sup></b>
<i>Virement reçu en F. CFP</i>	<b>J<sup>(3)</sup></b>
<i>Virement reçu en devise payé en F. CFP</i>	<b>J<sup>(3)</sup>+2 ouvrés</b>

(1) SEPA-COM-Pacifique concerne les virements et prélèvements en euro échangés entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique

(2) Frais de SWIFT en sus

(3) Date de comptabilisation

 **DÉFINITION : Virement local.** Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie.

 **DÉFINITION : Virement SEPA-COM-Pacifique** Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique, permanent ou occasionnel, libellé en euro, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en République française "zone SEPA" et dans les COM du Pacifique.

Tarifs TTC  
en F. CFP

Émission d'un virement par liste sur papier	
Frais d'émission d'un virement multiple local (via une liste papier)	<b>1 007</b>
Frais d'émission d'un virement multiple dans la zone Pacifique en F. CFP (via une liste papier)	<b>1 007</b>
Frais d'émission d'un virement multiple SEPA-COM-Pacifique <sup>(1)</sup> en euro (via une liste papier)	<b>1 511</b>
Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent en faveur de soi-même, d'un compte BNC à un compte BNC	<b>Gratuit</b>
Frais de mise en place d'un virement permanent local en faveur d'un tiers	<b>1 553</b>
Émission d'un virement permanent local	<b>413</b>
Frais de modification ou annulation d'un virement permanent local	<b>1 484</b>
Frais de mise en place d'un virement permanent dans la zone Pacifique en F. CFP en faveur d'un tiers	<b>1 553</b>
Émission d'un virement permanent dans la zone Pacifique en F. CFP	<b>413</b>
Frais de mise en place, modification ou annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique <sup>(1)</sup> en euro	<b>1 553</b>
Émission d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique <sup>(1)</sup> en euro	<b>1 447</b>

## PRÉLÈVEMENTS ET TIP


Demande de création d'un Numéro National Émetteur (NNE)	<b>7 420</b>
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement local	<b>1 665</b>


(1) SEPA-COM-Pacifique concerne les virements et prélèvements en euro échangés entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique



	Tarifs TTC en F. CFP
Paiement d'un prélèvement local	<b>Gratuit</b>
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA-COM-Pacifique <sup>(1)</sup> en euro	<b>1 665</b>
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique <sup>(1)</sup> en euro	<b>106</b>
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)	<b>Gratuit</b>
Date de valeur appliquée aux prélèvements	
<i>Prélèvement payé</i>	<b>Jour de l'opération</b>

(1) SEPA-COM-Pacifique concerne les virements et prélèvements en euro échangés entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique

 **DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement local.** Le compte est débité du montant d'un prélèvement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, émis par un créancier dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie.

 **DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique.** Le prélèvement SEPA-COM-Pacifique est en euro et permet de régler des factures régulières ou ponctuelles entre la République française "zone SEPA" et les COM du Pacifique, ainsi qu'entre les COM du Pacifique.

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>CHÈQUES</b>	
Paiement d'un chèque	
Paiement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
Frais de rejet sur chèque non conforme	<b>1 092</b>
Traitement chèque non standard / hors norme	<b>1 357</b>
Paiement d'un chèque présenté par une banque située en Métropole ou dans les DOM-TOM	<b>0,10% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Chèque de banque	
Frais d'émission d'un chèque de banque en faveur de soi-même, du représentant légal du titulaire du compte ou du mandataire	<b>Gratuit</b>
Frais d'émission d'un chèque de banque (en F. CFP inférieur à 100 000 F. CFP)	<b>2 788</b>
Frais d'émission d'un chèque de banque (en F. CFP supérieur ou égal à 100 000 F. CFP)	<b>5 120</b>


(1) Du montant du chèque. Min 2 115 F. CFP - Max 2 839 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
Frais d'émission d'un chèque de banque en euro	<b>Gratuit</b>
Annulation d'un chèque de banque	<b>1 675</b>
Remise de chèque	
Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie	<b>Gratuit</b>
Frais pour remise de chèque(s) erronée	<b>371</b>
Remise de chèque(s) payable(s) en Métropole ou dans les DOM -TOM (hors NC)	<b>0,15% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Escompte de chèque euro payable en Métropole ou dans les DOM-TOM	<b>Taux légal + TOF<sup>(2)</sup></b>
Dates de valeur appliquées aux remises de chèque	
<i>Sur place avant 12h</i>	<b>J<sup>(3)</sup></b>
<i>Sur place après 12h</i>	<b>J<sup>(3)</sup>+1 ouvré</b>
<i>Hors place en euro ou F. CFP</i>	<b>J<sup>(3)</sup>+25 ouvrés</b>
<i>En devise avec change</i>	<b>J+2 après crédit du correspondant</b>
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	<b>4 jours calendaires</b>

(1) Du montant du chèque

(2) En % du montant du chèque. Min. d'intérêts 1 908 F. CFP - Délais de rejet : 25 jours ouvrés

(3) Date de comptabilisation

 **DÉFINITION : Délai d'encaissement.** La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la BNC vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la BNC peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision est alors indisponible.

	Tarifs TTC en F. CFP
Opposition sur chèque	
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur <sup>(1)</sup>	<b>3 032</b>
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur <sup>(2)</sup>	<b>5 300</b>

(1) Par chèque

(2) Par chéquier



	Tarifs TTC en F. CFP
Délivrance et destruction de chéquier	
Délivrance de chéquier en F. CFP	<b>Gratuit</b>
Frais d'envoi de chéquier	<b>Frais réels</b>
Gardiennage (au-delà de 2 mois)	<b>1 450</b>
Destruction de chéquier <sup>(1)</sup>	<b>2 820</b>

(1) En cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ou erreur du client

## 4 | ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

### TARIFICATION COMMERÇANT

Transaction TPE	
Commission monétique sur paiement	<b>Nous consulter</b>
Reconfection de carte de domiciliation	<b>2 120</b>
Attribution de site - Identifiant commerçant	
2 <sup>e</sup> carte de domiciliation	<b>1 060</b>
Changement d'enseigne	<b>4 240</b>
Date de valeur appliquée aux crédits	<b>Jour du règlement interbancaire</b>
Relevé de transaction	
Journalier	<b>4 240</b>
Mensuel	<b>2 661</b>

## 5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



**DÉFINITION : Commission d'intervention.** Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>COMMISSION D'INTERVENTION</b>	
Commission d'intervention	<b>2 524</b>

### OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

	Tarifs TTC en F. CFP
Frais par saisie-arrêt <sup>(1)</sup> , par avis à tiers détenteur <sup>(2)</sup> , par opposition administrative <sup>(3)</sup>	<b>17 000</b>
Prise en charge de dossier contentieux <sup>(4)</sup>	<b>30 040</b>
Prise en charge de dossier sensible <sup>(5)</sup>	<b>10 547</b>

- (1) Frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due (par acte)  
 (2) Frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)  
 (3) Frais bancaires liés à une procédure du Trésor Public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal (par acte)  
 (4) Par dossier et hors frais de déchéance du terme prévus contractuellement au dossier de crédit  
 (5) Prise en charge par le Service Recouvrements

### INCIDENTS DE PAIEMENT

Opération par carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	<b>7 950</b>
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	<b>6 466</b>
Incident sur chèque	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur ou égal à 5 967 F. CFP)	<b>3 578</b>
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 5 967 F. CFP)	<b>5 963</b>
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision et payé	<b>2 162</b>
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	<b>5 406</b>
Chèque payé émis en infraction d'une interdiction bancaire	<b>4 060</b>
Retour chèque impayé localement	<b>Gratuit</b>
Retour chèque impayé Métropole ou DOM-TOM	<b>2 184</b>
Retour chèque impayé étranger	<b>3 827</b>





**DÉFINITION : Rejet de chèque.** Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : en lettre simple
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

Tarifs TTC  
en F. CFP

Incident sur virement	
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes)	<b>2 221</b>
Frais de modification d'opération (SWIFT)	<b>2 162</b>
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant inférieur ou égal à 2 386 F. CFP)	<b>530</b>
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant supérieur à 2 386 F. CFP)	<b>2 385</b>
Frais pour retour de fonds sur demande du client	<b>2 221</b>

### INCIDENTS SUR EFFETS ET DAILY

Frais d'impayés	<b>3 392</b>
Déclaration à l'IEOM d'un effet impayé	<b>5 024</b>

### INCIDENTS SUR LES CRÉDITS

Frais par paiement tardif d'échéance	<b>6 551</b>
Frais de lettre d'information d'échéance impayée	<b>4 997</b>

### FRAIS DIVERS

Compte débiteur sans autorisation <sup>(1)</sup>	<b>2 343</b>
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	<b>2 162</b>
Lettre de clôture juridique	<b>3 392</b>
Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	<b>318</b>

(1) Commission forfaitaire prélevée trimestriellement, sur compte débiteur non autorisé (sans autorisation de découvert ou en dépassement de l'autorisation), en sus des agios débiteurs

Tarifs TTC  
en F. CFP

Incident sur prélèvement	
Frais d'opposition sur un prélèvement reçu	<b>Gratuit</b>
Frais de rejet de prélèvement pour motif référence incorrecte	<b>Gratuit</b>
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (pour les opérations inférieures ou égales à 2.386 F.CFP)	<b>530</b>
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (montant supérieur à 2.386 F.CFP)	<b>2 385</b>



**DÉFINITION : Rejet de prélèvement.** Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.



Tarifs TTC  
en F. CFP

## FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

Autorisation de découvert	
Frais de dossier	<b>0,60% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Frais d'actualisation (annuel)	<b>0,50% + TOF<sup>(2)</sup></b>
Frais d'avenant pour modification autre que le montant	<b>22 493</b>
Frais de dossier pour demande de dépassement ponctuel (par rapport à une autorisation de découvert existante ou non)	<b>0,50% + TOF<sup>(3)</sup></b>
Taux du découvert autorisé	<b>Taux d'usure</b>
Commissions	
<i>Commission de plus fort découvert</i>	<b>2,00% + TOF<sup>(4)</sup></b>
<i>Commission de confirmation</i>	<b>0,40% + TOF<sup>(5)</sup></b>
<i>Commission de non utilisation</i>	<b>0,50% + TOF<sup>(6)</sup></b>
Créances Dailly	
Frais de dossier	<b>20 140</b>
Frais de gestion d'une ligne de créances	<b>6 159</b>
Commission par notification	<b>4 251</b>
Frais de port	<b>1 516</b>
Prorogation de créances	<b>2 703</b>
Frais par bordereau	<b>4 251</b>
Intérêts <sup>(7)</sup>	<b>Taux en vigueur + TOF</b>

(1) Du montant - Min 27 825 F. CFP. Payé en une seule fois à la mise en place du découvert

(2) Du montant - Min. 15 900 F. CFP

(3) Du montant - Prélevés trimestriellement sur crédit confirmé pour tous les engagements. Min. 5 300 F. CFP

(4) Du montant - Prélevée trimestriellement

(5) Du montant

(6) Du montant - Prélevée trimestriellement - Min. 5 300 F. CFP

(7) Nombre min. de jours d'agios : 10 jours par facture - Min. d'agios perçus : 1 590 F. CFP par facture cédée

Tarifs TTC  
en F. CFP

Effets	
Traitement de remise d'effet	<b>2 184</b>
Frais de dossier d'escompte	<b>2 184</b>
Intérêts d'escompte	<b>Taux en vigueur + TOF<sup>(1)</sup></b>
Paiement d'effets locaux	<b>Gratuit</b>
Frais divers sur effet (prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, présentation à l'acceptation)	<b>2 989</b>
Lettres de Change Relevées (LCR)	
Règlement du correspondant d'une LCR ou BOR	<b>0,15% + TOF<sup>(2)</sup></b>

(1) Min. d'agios par effet : 1 590 F. CFP

(2) Du montant - Min. 3 339 F. CFP - Max. 3 450 F. CFP

Tarifs TTC  
en F. CFP

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (CRÉDITS)

Ingénierie et montage de dossier	<b>0,75% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Frais de dossier de crédit immobilier	<b>0,50% + TOF<sup>(2)</sup></b>
Frais de dossier de crédit réescomptable	<b>Gratuit</b>
Frais de dossier de crédit de restructuration	<b>0,75% + TOF<sup>(3)</sup></b>
Autre frais d'acte nécessitant une expertise juridique	<b>Sur devis</b>
Crédit-bail / Location avec Option d'Achat	<b>Nous consulter</b>

(1) Du montant, par dossier - Min. 26 500 F. CFP

(2) Sur le montant du crédit - Min. 53 000 F. CFP

(3) Du montant, par dossier - Min. 53 000 F. CFP



	Tarifs TTC en F. CFP
<b>FRAIS DIVERS</b>	
Frais de revue annuelle des concours	
<i>Commission</i>	<b>0,50% + TOF<sup>(1)</sup></b>
<i>Commission de confirmation</i>	<b>0,40% + TOF<sup>(2)</sup></b>
Frais d'avenant autre que renégociation de taux	<b>0,30% + TOF<sup>(3)</sup></b>
Frais de renégociation de taux de crédit	<b>0,75% + TOF<sup>(4)</sup></b>
Frais d'étude de dossier non abouti	<b>15 143</b>
Assurance des emprunteurs	<b>Nous consulter</b>
Commission de tirage sur crédit en cours d'utilisation	<b>5 300</b>
Modifications diverses (mainlevée de garantie, date d'échéance de prélèvement, changement de domiciliation)	<b>5 146</b>
Transfert de crédit	<b>10 600</b>
Renonciation de compte courant	<b>5 300</b>
Nantissement - gage	<b>7 875</b>
Réédition de tableau d'amortissement	<b>2 247</b>

(1) Du montant - Min. 26 500 F. CFP

(2) Du montant, perçue en une seule fois par crédit confirmé

(3) Du capital restant dû, par dossier - Min. 26 500 F. CFP

(4) Du capital restant dû - Min. 22 260 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>CAUTIONS</b>	
Obligations cautionnées	<b>2,00% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Commission d'engagement	<b>2,00% + TOF<sup>(2)</sup></b>


(1) Du montant - Min. 5 300 F. CFP à l'année / Prélèvements d'avance pour 120 jours

(2) Du montant - Min. 3 895 F. CFP à l'année / Prélèvements trimestriellement et d'avance / frais d'enregistrement en supplément

	Tarifs TTC en F. CFP
Confection d'un acte de caution standard	<b>5 406</b>
Confection d'un acte de caution spécifique	<b>13 102</b>
Relevé à la demande	<b>3 275</b>
Caution à première demande sur l'étranger	
<i>Commission d'engagement</i>	<b>2,00% + TOF<sup>(1)</sup></b>
<i>Confection d'un acte de caution standard</i>	<b>13 102</b>
<i>Confection d'un acte spécifique</i>	<b>21 836</b>
Caution de type Stand By Letter of Credit	
<i>Commission d'engagement</i>	<b>2,00% + TOF<sup>(1)</sup></b>
<i>Ouverture, modification ou annulation</i>	<b>13 102</b>

(1) Du montant - Min. 3 895 F. CFP à l'année / Prélèvements trimestriellement et d'avance / frais d'enregistrement en supplément

## 7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS


 **À SAVOIR :** Conformément à la loi de pays n°2014-20 du 31/12/2014, la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) est applicable dès le 1<sup>er</sup> franc depuis le 01/01/2015 aux revenus des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement au taux en vigueur de 2%. Sont concernés tous les produits d'épargne bancaire (toute la gamme de dépôts à terme), ainsi que les produits d'épargne réglementée (Livret A, compte sur livret, compte sur livret jeune et épargne logement - PEL et CEL).

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>ÉPARGNE BANCAIRE</b>	
Compte Excédent Professionnels <sup>(1)</sup>	<b>Gratuit</b>
Livret A <sup>(2)</sup>	<b>Gratuit</b>
Compte à terme	<b>Gratuit</b>
Annulation et remboursement total d'un compte à terme en F. CFP <sup>(3)</sup>	<b>2 120</b>

(1) Réservé uniquement aux Professionnels

(2) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété

(3) En sus des pénalités sur taux prévues au contrat

 **À SAVOIR :** Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>	
Étude patrimoniale	<b>53 000</b>
<b>OPCVM</b>	
Ouverture d'un compte titre	<b>Gratuit</b>
Transfert de portefeuille sortant	<b>2 162</b>
Ordre tombé ou annulé	<b>753</b>
Opération sur titres	<b>1 590</b>
Fiscalité internationale	<b>11 130</b>
Transfert de compte titre (par ligne)	<b>2 120</b>
Transfert de compte titre à l'étranger (par ligne)	<b>12 720</b>
Droits de garde de comptes titre <sup>(1)</sup>	<b>0,22% + TOF</b>
+ commission fixe par ligne de titres	<b>498</b>
Droits de garde sur OPCVM Groupe BPCE	<b>Gratuit</b>

(1) Cotisation annuelle et calculée sur la valeur du portefeuille valorisé au dernier jour de l'année - Min. 24 380 F. CFP - Max. 37 100 F. CFP


	Tarifs TTC en F. CFP
Droits de garde pour compte titre clôturé dans l'année <sup>(1)</sup>	<b>5 565</b>
Droit de garde de compte titre sans position <sup>(2)</sup>	<b>6 487</b>
Intervention	<b>2 162</b>
Relevé de compte titre édité à la demande	<b>912</b>
Frais de recherche et calcul de plus values sur exercice antérieur < 5 ans	<b>19 080</b>
Frais de recherche et calcul de plus values sur exercice antérieur > 5 ans	<b>26 500</b>
<b>Ordres de bourse</b>	
Courtage sur opération de bourse - euronext	<b>0,90% + TOF<sup>(3)</sup></b>
Courtage sur opération de bourse - International	<b>1,50% + TOF<sup>(4)</sup></b>


(1) Prélevé à la clôture du compte titre, perception par trimestre commencé

(2) Cotisation annuelle

(3) Du montant - Min. 1 707 F. CFP

(4) Du montant - Min. 5 342 F. CFP

 **DÉFINITION : Droits de garde.** Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

 **À SAVOIR :** Médiation de l'AMF. L' autorité des marchés financiers dispose d'un médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champs de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (information des investisseurs, exécution des ordres (délai, contenu), problèmes de tenue de compte titres). Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse - 75 082 Paris Cédex 02.



## 8 ASSURANCES ET PREVOYANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Assurance pour vos biens	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP" <sup>(1)(2)</sup>	6 564
Assurance Automobile <sup>(3)</sup>	Nous consulter
Frais de réédition de carte verte (contrat Assurance Auto) <sup>(4)</sup>	869

(1) Cotisation annuelle

(2) AMP est un contrat BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(3) Assurance Automobile est un contrat Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(4) En cas de perte avec responsabilité avérée du client

## 9 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

	Tarifs TTC en F. CFP
Ouverture de compte en devise	Gratuit
Tenue de compte en devise <sup>(1)</sup>	4 644
Relevé SWIFT	5 830
<b>OPÉRATIONS AU GUICHET</b>	
Commission de manipulation euro et autres devises / débit-crédit en compte F. CFP	366
Commission de manipulation euro et autres devises / Règlement en espèces <sup>(2)</sup>	1 325
Mise en place d'un ordre automatique d'achat/vente de devises	5 300
Ouverture de contrat de change à terme	7 568

(1) Cotisation trimestrielle. Commission prélevée sur le compte en F. CFP

(2) Réserve aux "non clients"



**DÉFINITION : SWIFT/BIC (Bank Identifier Code).** Norme internationale ISO qui permet d'identifier la banque, le pays, la ville et la succursale de l'établissement bancaire concerné.



**DÉFINITION : IBAN (International Bank Account Number).**

Numéro de compte bancaire du bénéficiaire de paiements transnationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays). La liste des pays concernés est disponible à l'accueil de votre agence.



**À SAVOIR :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le BIC/SWIFT et l'IBAN sont obligatoires, seuls les ordres de virement comportant ces informations pourront être traités par la Banque de Nouvelle Calédonie sans frais supplémentaire.

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>VIREMENTS</b>	
Virements émis	
Émission d'un virement <sup>(1)</sup>	2 480
Frais du correspondant <sup>(2)</sup>	2 120
Frais de SWIFT	2 480
Frais de confirmation d'opération (SWIFT)	1 060
Virements permanents en devise	
Mise en place / Modification / Annulation	3 244
Emission d'un virement permanent	2 480
Virements reçus	
Réception d'un virement (toute devise)	2 120
Réception d'un virement (toute devise) d'un correspondant étranger pour un non client	0,10% + TOF <sup>(3)</sup>

(1) Frais de SWIFT en sus

(2) Application des frais réels si frais correspondant > 2 120 F. CFP

(3) Du montant - Min. 6 254 F. CFP - Max. 16 695 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>CHÈQUES</b>	
Chèque import (en F. CFP ou euro reçu d'un correspondant étranger)	
Commission d'encaissement	0,15% + TOF <sup>(1)</sup>

(1) Du montant - Min. 1 908 F. CFP - Max. 10 600 F. CFP - frais de transfert en sus



	Tarifs TTC en F. CFP
Commission de transfert	<b>0,125% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Chèque export (en devise ou euro, remis par un client BNC et tiré sur une banque à l'étranger)	
Commission d'encaissement	<b>0,15% + TOF<sup>(2)</sup></b>
Frais de port	<b>1 092</b>
Dates de valeur appliquées au chèque export	
<i>Crédit après recouvrement en euro sur l'étranger ou en devise sans change</i>	<b>J+1 ouvré du crédit en compte chez le correspondant</b>
<i>Crédit après recouvrement en devise sur l'étranger avec change</i>	<b>J+2 ouvré de la cession des devises</b>

(1) Du montant - Min. 1 908 F. CFP - Max. 10 600 F. CFP - frais de transfert en sus

(2) Du montant - Min. 1 908 F. CFP - Max. 10 600 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
<b>OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES</b>	
Remises documentaires import en euro ou devises	
Commission d'encaissement	<b>0,50% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Commission d'acceptation	<b>0,15% + TOF<sup>(2)</sup></b>
Incident sur remises documentaires	
Avis de sort	<b>2 703</b>
Présentation supplémentaire <sup>(3)</sup>	<b>3 784</b>
Documents en souffrance	<b>0,15% + TOF<sup>(4)</sup></b>
Impayés et retour des documents / ordinaire <sup>(5)</sup>	<b>5 406</b>
Impayés et retour des documents / protesté <sup>(6)</sup>	<b>7 568</b>
Prorogation ou modification	<b>3 244</b>

(1) Du montant - Min. 10 600 F. CFP - Max 106 000 F. CFP. Frais de port ou SWIFT en sus

(2) Du montant - Min. 5 300 F. CFP - Max 15 900 F. CFP. Frais de port ou SWIFT en sus

(3) 8 jours après l'arrivée du navire par avis de relance. Frais de SWIFT en sus

(4) Du montant - Min. 5 120 F. CFP / 30 jours arrivée des marchandises ou après échéance

(5) À charge du correspondant sauf instruction contraire

(6) Frais d'huissier en sus

	Tarifs TTC en F. CFP
Crédit documentaire import	
Rédaction projet crédit documentaire import	<b>5 300</b>
Ouverture Crédoc	<b>0,75% + TOF<sup>(1)</sup></b>
Paiement différé	<b>0,15% + TOF<sup>(2)</sup></b>
Modification de validité trimestrielle ou de montant	<b>1 060</b>
Autre modification <sup>(3)</sup>	<b>6 487</b>
Lettre de garantie pour absence de documents originaux	<b>2,00% + TOF<sup>(4)</sup></b>
Bon à enlever	<b>5 406</b>
Crédit documentaire export	
Ouverture	<b>0,125% + TOF<sup>(5)</sup></b>
Modification <sup>(6)</sup>	<b>6 275</b>
Transfert	<b>0,15% + TOF<sup>(7)</sup></b>
Négociation à vue	<b>0,15% + TOF<sup>(8)</sup></b>
Négociation contre acceptation	<b>0,15% + TOF<sup>(9)</sup></b>
Manipulation et envoi des documents <sup>(10)</sup>	<b>3 244</b>

(1) Du montant, le 1<sup>er</sup> trimestre puis 0,375% + TOF par trimestre supplémentaire

(2) Du montant, le 1<sup>er</sup> mois puis 0,15% + TOF par mois supplémentaire

(3) Frais de SWIFT en sus

(4) 2,00% du montant par an, perception trimestrielle - Min 3 895 F. CFP

(5) Frais éventuels du correspondant local en sus - Min. 6 455 F. CFP

(6) Forfait par dossier

(7) Du montant - Min. 10 573 F. CFP

(8) Du montant, frais de règlement par utilisation - Min. 10 573 F. CFP - Frais de SWIFT en sus

(9) Du montant, commission pour un mois minimum puis par mois entier de la date de négociation à la date d'échéance de l'acceptation - Min. 6 455 F. CFP

(10) Frais réel en sus







# POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS



Parlez-en  
à votre conseiller



Appelez le 257 400\*



Connectez-vous\*\* sur  
[www.bnc.nc](http://www.bnc.nc)



[contact@bnc.nc](mailto:contact@bnc.nc)

\* Coût d'un appel local.

\*\* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



**Banque de  
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE

**BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE** S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP  
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue du  
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire  
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00  
[contact@bnc.nc](mailto:contact@bnc.nc).